■ Sécurité de l'habitat

Mission Salubrité et Hygiène de l'habitat
36 rue Aristide Briand 60100 Creil
03 44 29 50 37 - salubrite.habitat@mairie-creil.fr

■ Les Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée

En France, **un incendie** se déclare **toutes les deux minutes ;** ils sont bien connus de la part des secours publics pour se déclarer le jour, mais la plupart des décès surviennent la nuit. C'est pourquoi, la détection des premières fumées permet une alerte précoce des victimes, et est essentielle pour sauver des vies.
Afin de prévenir ce risque, le détecteur de fumée est l'équipement indispensable puisqu'il augmente de 90 % les chances de survie d'une famille en cas d'incendie.

■ Une obligation au 08 mars 2015

La loi n°2010-238 du 9 mars 2010 (Journal officiel du 10 mars 2010) rend **obligatoire** l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements à compter du **8 mars 2015**. C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore. Il est fortement conseillé d'en acquérir d'ores et déjà sans attendre 2015.

■ Quel détecteur choisir et comment l'entretenir

Lorsque vous achetez votre détecteur, vérifiez bien qu'il est conforme à la norme NF-EN 14604 (cela doit être inscrit sur le détecteur), et le sigle CE doit être visible sur l'emballage.

Où fixer votre détecteur :

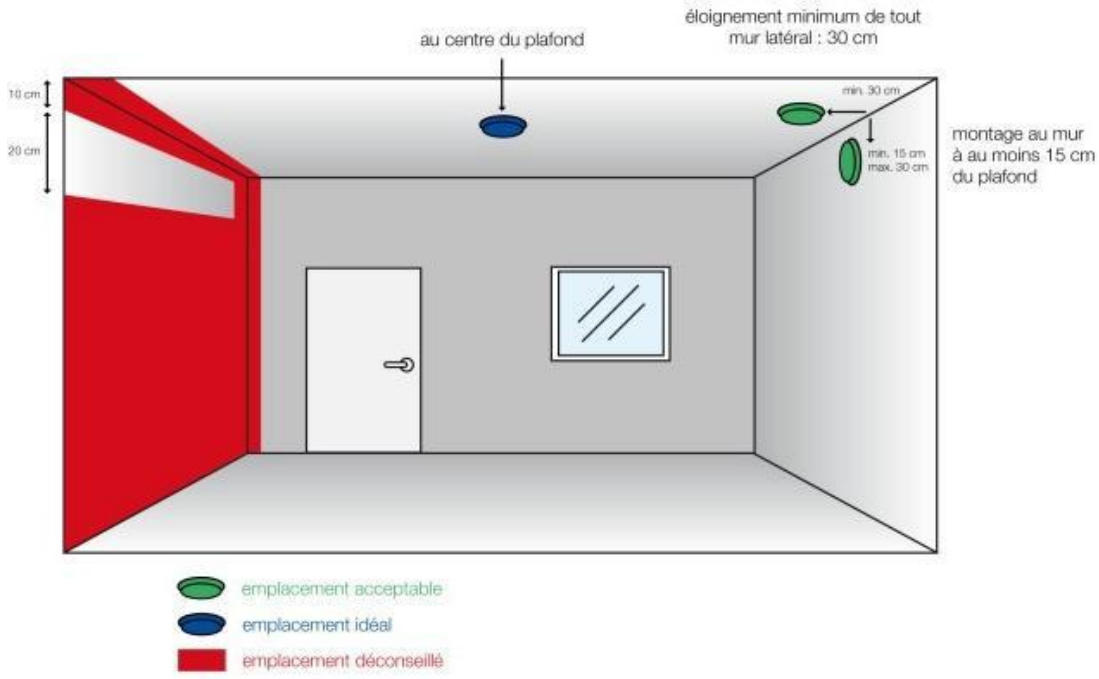

■ Comment réagir face à un incendie

Dans chaque situation il y a une réaction particulière à adopter, mais dans tous les cas, il ne faut jamais prendre l'ascenseur ni pénétrer dans les fumées.

- L'incendie se déclare dans votre logement :

1. Evacuez les lieux (risque d'intoxication par les gaz)
2. Fermez la porte de la pièce où se situe le feu, ainsi que la porte d'entrée
3. Lorsque vous êtes dehors, appelez les services de secours en composant le 18 ou le 112 (numéro unique d'urgence européen)

- L'incendie se déclare à votre étage ou en dessous :

1. Fermez les portes et mettez des linges humides dans le bas des portes
2. Signalez-vous aux services de secours en vous mettant à la fenêtre
3. Baissez-vous et appliquez un linge humide sur la bouche et le nez en cas de fumée dans la pièce

- L'incendie se déclare à l'étage au-dessus :

Sortez par l'issue la plus proche

■ Le monoxyde de Carbonne

Le monoxyde de carbone est un **gaz asphyxiant indétectable** et il est la principale cause d'intoxication accidentelle en milieu domestique.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang et peut s'avérer **mortel en moins d'une heure.**

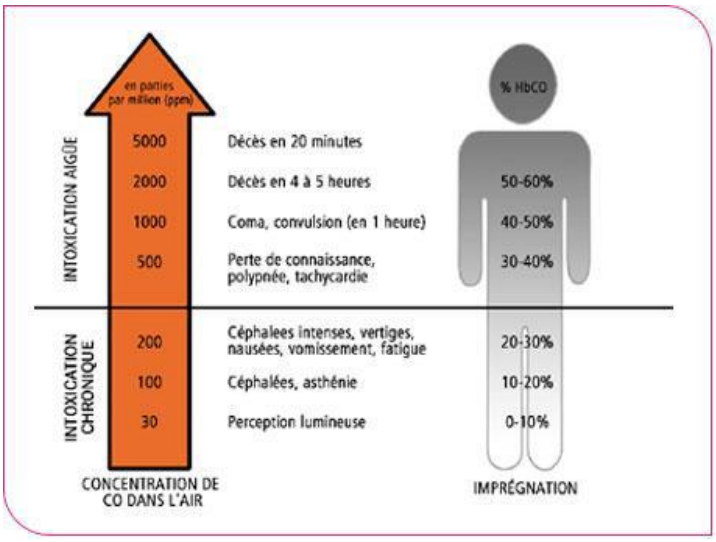

Conseils de prévention :

- Faire régulièrement vérifier les

installations par un professionnel
- Entretenir les appareils selon les notices d'utilisation
- Aérer et ventiler le logement même en hiver
- Utiliser les appareils conformément à leur destination et à leur mode d'emplois

Enfin, la meilleure des préventions reste de s'informer auprès des professionnels qualifiés, de lire attentivement les notices d'utilisation et d'entretiens des appareils

- **Plus d'informations :**

La loi n°2010-238 du 9 mars 2010
Guide sur les Détecteur de Fumée
La Maif - Prévention